

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Madame Fabienne LENOËL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date des convocations : 13 mars 2023

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Était absente excusée et représentée : Mme Laëtitia DUBOSCQ donne pouvoir à Mme Fabienne LENOËL

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

INVESTISSEMENTS POUR LE BUDGET 2023

Madame le Maire liste les projets en investissement prévus pour le budget 2023, suite aux différentes réunions de travail. Les conseillers décident de ce qui sera retenu pour le vote du budget.

Fonctionnement

La participation annuelle aux charges de fonctionnement du syndicat scolaire de l'Elle est basée sur le nombre d'élèves habitant la commune au 1^{er} septembre N-1. Elle s'élève à 1 582 € par élève soit 102 830 € pour 65 élèves au 1^{er} septembre 2022.

La participation annuelle aux charges d'investissement est basée sur le nombre d'habitants : 24 € par 988 habitants soit 23 712 €.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°03/01 : LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' : MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER

De grandes difficultés sont rencontrées à l'implantation des maisons notamment de plain-pied, car la surface de constructibilité est trop restrictive. Une modification du plan d'aménagement est nécessaire pour pouvoir modifier la zone de constructibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le plan d'aménagement et de modifier le règlement du lotissement pour le rendre compatible avec cette décision.

LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' : POINT SUR LES LOGEMENTS HLM

Manche Habitat demande l'attribution de 4 des 6 logements HLM construits dans le lotissement 'Bocage de l'Elle'. Les 2 autres sont réservés au contingent préfectoral. 3 des 6 logements doivent être attribués à des ménages dont les ressources n'excèdent pas 60 % du plafond réglementaire.

INFORMATIONS SAINT-LÔ AGGLO : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La phase de concertation a débuté par une réunion publique qui a eu lieu le 15 mars à 19h au pôle aggro.

Des permanences sont organisées pour :

- mieux comprendre les enjeux du PLUi
- consulter les documents réglementaires
- échanger avec la direction urbanisme

5 lieux de permanence dont à la mairie de St-Lô jusqu'au 21 avril

DÉLIBÉRATION 2023 - N°03/02 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : PRÉSERVATION DES COMMERCES

Dans le PLU communal, les locaux commerciaux situés place Guillaume le Conquérant, rue de la libération, rue du Pont de la Pierre et rue du moulin ne peuvent pas changer de destination, ce qui permet de protéger l'activité commerciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 pour et 1 abstention, demande que cette disposition soit intégrée au PLUi de Saint-Lô Agglo.

COMPTE-RENDU DE DIVERSES RÉUNIONS

• Plan d'adressage :

Certaines rues devront être renommées afin d'éviter des confusions notamment lors de l'intervention des pompiers (exemple la Rousserie/impasse de la rousserie, rue du ferage, impasse du férage,...) avec une vigilance sur des noms de rues identiques aux communes avoisinantes.

Un groupe de travail a été constitué pour trouver des nouveaux noms de rues (en fonction de l'histoire de Saint Clair sur l'Elle).

• Fleurissement :

Suite à la réunion du 13 mars dernier avec le CAUE de la Manche, l'organisation du fleurissement avec les bénévoles a été évoqué. Il est préconisé d'éviter les fleurs annuelles (coût) et de choisir les plantes et fleurs en prenant en compte leur besoin en eau pour limiter les arrosages, voire la non autorisation d'arroser en particulier les massifs.

POINT SUR LE DEVENIR DE LA BERGERIE

Une réunion avec le CAUE de la Manche a permis de faire un point sur le devenir du bâtiment 'la Bergerie' et de poursuivre la réflexion.

Une réunion avec le programmiste OREKA et le CAUE a eu lieu le 21 mars pour échanger sur divers scénarios.

Madame le Maire évoque la convention de partenariat pour l'étude pré-opérationnelle pour « l'attractivité des petites centralités » signée avec le conseil départemental et l'établissement public foncier de Normandie qui permettra de poursuivre l'étude

LIBÉRATION 2023 - N°03/03 : CHARGES DU LOGEMENT DU PRESBYTERE

Après délibération en date du 29 novembre 2022, le loyer du logement du presbytère a été fixé à 350 €.

Il est nécessaire de fixer un montant pour les charges de chauffage, d'électricité, eau et ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le montant des charges pour le logement du presbytère à 200 € par mois.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Personnel communal :

- Remplacement d'un adjoint technique :

Suite aux nouvelles candidatures, Monsieur MAHEUT Grégory a été retenu. Il pourra être embauché à partir de fin avril 2023.

- Départ d'un agent technique :

L'agent technique effectuant l'entretien de la maison des associations a décidé de démissionner pour raisons personnelles.

L'agent était également mis à disposition de Saint-Lô Agglo pour effectuer l'entretien du local des jeunes à la maison des associations. Il assure également le remplacement de l'agent qui effectue l'entretien des autres bâtiments communaux (mairie, maison de santé, WC public, etc.) lors des congés.

Il est donc nécessaire de retrouver une personne pour remplacer l'agent démissionnaire.

- Guide du Petit Futé

Attitude Manche coordonne un projet de création d'un guide Petit Futé « sur mesure » destiné aux internes en médecine accueillis dans la Manche.

Attitude Manche a sollicité le guide touristique « Le Petit Futé » pour la création d'un guide au format « pocket » (124 pages) répertoriant des bonnes adresses (restaurants, bars, etc), des activités sportives, culturelles et de loisirs ainsi que des informations sur les produits et savoir-faire locaux. Le guide sera organisé en 3 parties afin de couvrir le territoire dans sa globalité : NORD / CENTRE / SUD.

L'objectif de ce guide est de faciliter la découverte du territoire aux internes.

Un bulletin d'engagement a été transmis pour que la commune de Saint clair sur l'Elle ait une page dédiée dans ce guide. Le tarif est de 1 500 € TTC.

- Commerçants :

- Esthéticienne :

Le salon d'esthétique a changé de propriétaire. Il va réouvrir prochainement.

- Ambulances BELLAIZE :

Les ambulances Bellaize ont été reprises.

- Ecomobilité scolaire :

Une réunion au collège a eu lieu sur l'écomobilité scolaire qui faciliterait l'utilisation des modes de déplacement actifs et partagés vers l'établissement. Etude qui va durer 18 mois avec distribution d'un questionnaire.

Le but est d'initier, suivre et orienter les actions à mener lors de 3 à 4 réunions par an sur 2 années scolaires.

La 1^{ère} année scolaire fixera les objectifs du projet (concertation d'un groupe local : élèves, parents, enseignants, associations, riverains, ...), la préparation (analyse, enquête, ...) et le résultat du diagnostic, la préconisation et le choix des actions de la rentrée (choix collectif des actions pour faciliter le recours au vélo, à la marche à pied, aux transports partagés, ...).

La 2^{ème} année intégrera les nouveaux parents, les premiers résultats et les évolutions à apporter, un bilan et la pérennisation des actions (mise en œuvre des actions collectives, sensibilisation à l'écomobilité et aux déplacements en sécurité, etc.)

- Travaux atelier communal :

L'entreprise MALIS va débiter les travaux de l'atelier communal et du bureau / vestiaires courant avril.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.